

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion du mardi 9 mai 2023 à 18h30 heures. Salle de la mairie

Conseillers en exercice :	14
Présents :	11
Absents excusés	3
Votants :	12

Convocation du 2 mai 2023

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. Gilles BOUTEILLER maire, Philippe POUVREAU, Jacky METEAU, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Josselin BAUDOUI, Claude GARNIER, Sylvie LAURENT, Yannick MOREAU, Martine MORIN, Albertine THIBAUT

Absent-e-s excuse-e-s: Philippe PAULIEN (pouvoir Yannick MOREAU), Illana BOCCARA, Olivier BOUCHAND

Secrétaire de séance : Nathalie BROCHARD

Ordre du jour

- 1- Vote des subventions aux associations et autres organismes
- 2- City park : point sur le dossier
- 3- Convention d'occupation du domaine public
 - « petit train touristique »
 - « le camion crêperie »
- 4- Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2023
- 5- Finances : décision modificative no 1 budget annexe cabinet médical
- 6- Délibérations et questions diverses

Monsieur le Maire demande aux élus s'il y a des remarques concernant le compte rendu de la réunion du jeudi 6 avril 2023. Aucune remarque, le compte rendu est approuvé

1- Vote des subventions aux associations et autres organismes

Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2023 aux associations damvitaïses et aux organismes présentant un intérêt pour la commune ou reconnus d'utilité publique :

- Jeunes sapeurs-pompiers	150,00
- Association "le CHAD"	400,00
- Amicale des pompiers	400,00
- Anciens combattants (ACPG-CATM)	50,00
- Association Parents Elèves (APE)	800,00
- Association "AVEC"	150,00
- Association la chasse "St Hubert"	150,00
- Comité d'animation	800,00
- Associations "les Avant-Deux"	150,00
- Association Sud Vendée Football	500,00
- Association Sportive Damvitaïse	700,00
- Association "TEAM LCD"	130,00
- Association la Détente	100,00
- Association "Twirling club"	700,00
- Associations les Farfadets	200,00
- Association Oval autisme	100,00
- MFR Vouvant	50,00
- Resto du cœur	200,00
- Secours catholique	200,00
- Banque alimentaire	100,00
- ADMR	806,00

TOTAL : 6 836,00 euros

2- City-park : point sur le dossier

Suite aux différentes réunions de la commission sur le projet de terrain multisports et l'aire de jeux et après consultation de différentes entreprises, un choix technique a été arrêté. Après comparaison des devis, une société s'avère la moins disante.

Par ailleurs les demandes de subventions ont été faites fin décembre 2022 auprès de l'Etat, la Région et l'Agence Nationale du Sport pour un montant de travaux de 150 000 euros TTC, y compris les aménagements de parking et d'accès.

À ce jour, seule l'ANS a donné une réponse positive pour un montant de 23 000 euros, à noter que l'ANS ne subventionne que la partie terrain multisports. Les deux réponses devraient nous parvenir prochainement.

Après réception de l'ensemble des réponses, les travaux pourront commencer.

3- Convention d'occupation du domaine public

- « petit train touristique » : Monsieur le maire rappelle le projet de Monsieur Christian Nehou, à savoir exploiter un petit train touristique sur la commune pour les touristes ayant fait la balade sur le Collibert. Le dossier est en cours d'instruction auprès des services préfectoraux et pour permettre à M. Nehou de commencer cette activité, il y a eu lieu d'établir une convention, fixant les modalités techniques et financières et de prendre un arrêté réglementant la circulation et le stationnement du train sur le port.
Il propose de fixer le montant de la participation à 600 euros pour l'occupation du domaine public et d'autoriser le stationnement sur le long du pont, coté espace vert, afin de ne pas gêner les véhicules en stationnement et ceux circulant.
Cette convention sera actualisée selon le planning des sorties programmées, les dates seront communiquées par M. Nehou.
→ avis favorable du conseil municipal, en attendant l'autorisation d'exploitation des services préfectoraux.

- « camion crêperie » : monsieur le maire fait part de la demande de Mme Elodie MOULIN d'installer son camion ambulant route d'Arçais, du 1^{er} juillet au 31 août 2023. Idem 2022, une convention sera établie entre la commune et Madame Moulin. Le montant de la participation pour l'occupation du domaine public sera fixé à 100 euros à laquelle s'ajoutera la consommation électrique.
→ avis favorable du conseil municipal.

4- Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2023

Monsieur le Maire propose de valider le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} avril 2023 comme suit :

Filière administrative

	Postes créés	Postes pourvus	Durée hebdo
Catégorie B			
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1	TC 35h
Catégorie C			
Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} cl	1		Poste vacant au 22/11/2022
Adjoint administratif ppal 2 ^{nde} classe territorial	1	1	TC 35h
Adjoint administratif (Ag Postale - CDI)	1	1	TCN 17h30

Filière technique

	Postes créés	Postes pourvus	Durée hebdo
Catégorie C			
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	2	2	TNC 30h
Adjoint technique territorial	2	2	TC 35h
Adjoint technique territorial (CDI)	1	1	TNC 29h

Filière médicale

	Postes créés	Postes pourvus	Durée hebdo
Médecin territorial (CDI 26/01/2022)	1	1	TC 35h

→ tableau des effectifs validé par le conseil municipal

5- Finances : décision modificative no1 du budget annexe cabinet médical

Monsieur le Maire informe les élus que suite à une erreur matérielle (saisie erronée des crédits budgétaires) remarquée par les services de la trésorerie, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour corriger les montants

Les écritures sont les suivantes : budget annexe cabinet médical – section fonctionnement :

Compte R002 résultat de fonctionnement reporté : diminution de crédit -239.12 euros

Compte R773 mandats annulés : augmentation de crédit +239.12

Pour rappel le montant reporté est de 53 535.03 euros (et non 53 774,15 euros)

6- Délibérations et questions diverses

→ Prestations ménage bâtiment de la mairie :

Un devis a été demandé à la société Clémot, pour assurer la prestation ménage dans les locaux de la mairie : le montant forfaitaire du devis s'élevé à 713.36 euros pour 3 passages hebdomadaires de 1h30minutes.

Cette prestation est déjà réalisée par l'agent travaillant à l'école, mais est facturée à la prestation et n'est pas contractualisée. Le contrat débutera le 1^{er} juin 2023.

- accord du conseil municipal

→ Emploi saisonnier :

Le recours à un agent saisonnier est nécessaire en période estivale, Monsieur Kévin Muciek, ayant déjà effectué le remplacement d'un agent en congé maladie, assurera la mission d'agent technique polyvalent à compter du 1^{er} juin pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 août 2023

- accord du conseil municipal

→ Tarifification des repas cantine et des tarifs accueil périscolaire

Vu les augmentations des prix alimentaires, le prix de revient du repas a augmenté, une actualisation des tarifs est à réfléchir pour une mise en place dès la rentrée de septembre 2023, une augmentation de 0.20€ pour le prix du repas et également une actualisation du prix de la

½ heure de garderie + 0.20€ est envisageable. Le conseil est invité à réfléchir sur le montant des augmentations et les nouveaux tarifs seront délibérés lors de la prochaine réunion de CM.

→ **Spectacles**

2 demandes de spectacles en plein air : spectacle Guignol et spectacles de clowns

- avis favorable

→ **Pique-nique de quartier** : Monsieur Dominique Tessier, représentant les quartiers de la route du Mazeau, des lotissements du Chêne Tort et de Chigné, du chemin du Gand de Mil, informe que le pique-nique annuel est fixé au samedi 2 septembre, en cas de mauvais temps, repli sous le préau communal (réservation notée)

Fin de séance 20h15